

	Capital social							
	Actions ordinaires	Montant	Prime d'émission	Actions propres	Réserve de conversion	Résultats non distribués	Capital attribuable aux propriétaires de la Société	Total des capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2016	22 869 670	22 869	469 119	(458)	10 049	(400 249)	101 332	101 332
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	(24 213)	(24 213)	(24 213)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(1 361)	(14)	(1 375)	(1 375)
Résultat global de la période	-	-	-	-	(1 361)	(24 227)	(25 588)	(25 588)
Actions propres	-	-	-	102	-	97	200	200
Émission d'actions ordinaires	29 340	29	(29)	-	-	-	-	-
Rémunération en actions	-	-	-	-	-	2 680	2 680	2 680
Au 30 juin 2016	22 899 010	22 899	469 089	(355)	8 688	(421 698)	78 622	78 622
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	5 178	5 178	5 178
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	3 180	69	3 248	3 248
Résultat global de la période	-	-	-	-	11 868	5 247	8 426	8 426
Actions propres	-	-	-	(122)	-	(194)	(317)	(317)
Émission d'actions ordinaires	2 105 533	2 106	14 656	-	-	-	16 761	16 761
Rémunération en actions	-	-	-	-	-	1 055	1 055	1 055
Au 31 décembre 2016	25 004 543	25 005	483 745	(478)	11 868	(415 591)	104 549	104 549
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	(12 168)	(12 168)	(12 168)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(4 605)	28	(4 577)	(4 577)
Résultat global de la période	-	-	-	-	(4 605)	(12 140)	(16 745)	(16 745)
Actions propres	-	-	-	478	-	156	634	634
Émission d'actions ordinaires	597 897	598	6 544	-	-	-	7 142	7 142
Livraison d'actions gratuites	66 898	67	(67)	-	-	-	-	-
Rémunération en actions	-	-	-	-	-	1 747	1 747	1 747
Au 30 juin 2017	25 669 338	25 670	490 222	-	7 263	(425 828)	97 327	97 327

1. ENTITE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS

Nicox SA (la « Société ») est domiciliée en France. Le siège social de la Société est situé au 2405, route des Dolines, 06560 Valbonne. Ces états financiers consolidés condensés concernent la Société et ses filiales (collectivement le « Groupe »).

Le Groupe est une société internationale spécialisée en ophtalmologie. Il développe un portefeuille diversifié de produits ophtalmiques visant à améliorer la vue des patients, grâce à ses compétences scientifiques, et à l'aide de ses partenariats. Certains produits du portefeuille du Groupe sont déjà à un stade de développement avancé.

2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le 9 août 2016, le Groupe a vendu l'intégralité de son secteur opérationnel « Activités commerciales » à VISUfarma Spa, filiale de Iris TopCo Limited (détenue majoritairement par le fonds d'investissement GHO Capital), afin de se consacrer aux activités de recherche et développement à la destination du marché américain (ci-après désignée comme « la cession des activités commerciales »).

Le périmètre de consolidation se détaille comme suit :

Filiale consolidée	Date d'entrée dans le périmètre	Date de sortie du périmètre	Siège social	Méthode de consolidation	% intérêt juin 2017	% intérêt décembre 2016
Entités intégrées dans le périmètre de consolidation :						
Nicox SA	1996	-	2405, route des Dolines 06560, Valbonne Sophia Antipolis France	Société mère	-	-
Nicox S.r.l.	1999	-	Via Ariosto 21, Bresso, MI 20091 Italie	Intégration globale	100 %	100 %
Nicox Ophthalmics Inc.	2014	-	470 Atlantic Avenue 4th Floor Boston, MA 02210 États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
Nicox Science Ireland Limited	2014	-	Riverside One, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2 Irlande	Intégration globale	100 %	100 %
Entités sorties du périmètre de consolidation :						
Nicox Pharma S.A.S.	2012	2016	2405, route des Dolines 06560 Valbonne Sophia Antipolis France	Intégration globale	0 %	0 %
Nicox Farma	2013	2016	Via Ariosto 21, Bresso, MI 20091 Italie	Intégration globale	0 %	0 %
Nicox Pharma GmbH	2014	2016	Kurfürstendamm 21 10719 Berlin Allemagne	Intégration globale	0 %	0 %
Laboratoires Nicox	2014	2016	81, rue Verdun, 92150 Suresnes France	Intégration globale	0 %	0 %
Laboratorios Nicox	2015	2016	7-9 Paseo de Recoletos 28004 Madrid Espagne	Intégration globale	0 %	0 %

3. PRINCIPES COMPTABLES

Ces états financiers intermédiaires ont été préparés conformément à IAS 34 – *Information financière intermédiaire*. Les principes comptables appliqués pour l'élaboration des comptes consolidés au 30 juin 2017 sont conformes au référentiel IFRS adopté par l'Union européenne et au référentiel publié par l'IASB. Les principes comptables appliqués pour le 30 juin 2017 sont identiques à ceux détaillés dans les notes aux comptes consolidés publiés au 31 décembre 2016.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 30 juin 2017 est disponible à la rubrique Interprétations et Normes IAS/IFRS, sur le site suivant : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/standards-interpretations/index_fr.htm.

Ces états financiers ne comprennent pas toutes les informations requises pour présenter des états financiers complets selon les IFRS. Ils comprennent toutefois une sélection de notes expliquant les événements et opérations significatifs du premier semestre 2017 affectant la situation financière et la performance du Groupe depuis la clôture de l'exercice 2016. Ces notes annexes doivent donc être lues conjointement avec les états financiers consolidés au 31 décembre 2016.

Ces états financiers consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration du 7 septembre 2017. Ils ont été établis en conformité avec le principe de continuité d'exploitation, le Groupe estimant actuellement disposer d'une trésorerie suffisante pour maintenir ses activités et assurer ainsi une continuité d'exploitation pendant les douze prochains mois.

4. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS

La préparation des états financiers consolidés condensés nécessite, de la part de la direction du Groupe, d'exercer son jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de manière continue. Les révisions de ces estimations sont comptabilisées de façon prospective. Les informations sur l'utilisation des estimations, des hypothèses et des jugements dans le cadre de l'application des politiques comptables qui ont l'impact le plus significatif sur les montants reconnus dans les états financiers consolidés condensés sont indiquées ci-dessous.

4.1. Passifs financiers liés aux regroupements d'entreprises

Dans le cadre de l'acquisition de la société Nicox Ophthalmics Inc (précédemment Acix Therapeutics Inc.), le Groupe est engagé à payer des compléments de prix potentiels payables en actions Nicox selon les termes suivants (les montants étant présentés en valeur nominale) :

- Approbation par la FDA (*Food and Drug Administration américaine*) de la demande d'homologation pour le produit ZERVIAE après le 1^{er} décembre 2016 et au plus tard avant le 1^{er} décembre 2017 : montant maximum de 10 millions de dollars (bons de catégorie A) :

Cet engagement a été payé en date du 7 juin 2017, la condition ayant été remplie le 30 mai 2017, date à laquelle le produit a été approuvé par la FDA. Au titre de ce paiement, le Groupe a émis 597 897 actions valorisées à une juste valeur de €7 142 000. Au 31 décembre 2016, le Groupe a comptabilisé dans l'état consolidé condensé de la situation financière au poste de *Passifs financiers courants liés aux regroupements* une dette financière de €5 234 000. Une charge complémentaire d'un montant de €1 908 000 a donc été enregistrée sur la ligne *Variation de la juste valeur des contreparties éventuelles* de l'état consolidé condensé du résultat net. Cet impact s'explique par la variation du cours de l'action du Groupe, la variation du cours de change euro-dollars depuis le 31 décembre 2016, l'effet temps, et le pourcentage de succès d'enregistrement du produit qui avait été estimé par le Groupe aux fins de la valorisation de la provision.

- Approbation par la FDA américaine de tout autre produit issu de la technologie développée par Nicox Ophthalmics Inc., autre que le produit ZERVIAATE, au plus tard le 1^{er} juillet 2021 : montant maximum de 10 millions de dollars (bons de la catégorie B) :

Cette condition est associée au produit NCX 4251 en cours de développement. Au 31 décembre 2016, le Groupe avait évalué le montant de la provision au titre de cet engagement à un montant de €923 000. Au 30 juin 2017, la provision a été réévaluée concomitamment à la révision du plan de développement de ce produit, et inclut désormais un pourcentage de risque de ne pas atteindre la condition avant le 30 juin 2021. Ce pourcentage de risque traduit la proximité de la date supposée d'enregistrement du produit et de la date butoir de réalisation de la condition pour le paiement de cette catégorie de complément de prix. Cette révision s'est traduite par un produit complémentaire d'un montant de €220 000 comptabilisé en *Variation de la juste valeur des contreparties éventuelles* de l'état consolidé condensé du résultat net.

- Approbation par la FDA américaine de tout autre produit issu de la technologie développée par Nicox Ophthalmics Inc., autre que le produit ZERVIAATE, et tout autre produit ayant déjà donné lieu au versement d'un complément de prix de 10 millions de dollars comme décrit ci-dessous : le montant maximum relatif à cette condition s'élève à 10 millions de dollars et la date d'approbation est fixée au plus tard au 1^{er} juillet 2021 (bons de la catégorie C) :

Cette condition est rattachée au produit NCX 4280, licencié à la société américaine ORA Inc. Elle n'a fait l'objet d'aucune valorisation dans les comptes, le Groupe jugeant improbable la réalisation de la condition avant la date butoir du 1^{er} juillet 2021.

Au 30 juin 2017, les engagements hors bilan au titre des compléments de prix payables en actions aux anciens actionnaires de Acix (désormais Nicox Ophthalmics Inc.) se présentent comme suit :

	Total des engagements		Provision reconnue au bilan	Engagement hors bilan à moins d'un an	Engagement hors bilan de un à cinq ans
	En K USD	En K EUR	En K EUR	En K EUR	En K EUR
Bons catégorie B	10 000	8 763	704	-	8 059
Bons catégorie C *	10 000	8 763	-	-	8 763
Total	20 000	17 526	704	-	16 822

* Le Groupe considère comme improbable la réalisation de la condition pour le paiement de cette tranche.

4.2. Juste valeur des instruments financiers

Au 30 juin 2017, les instruments financiers détenus par la société se composent de :

- Une participation minoritaire de 13,5% du Groupe dans la société Iris TopCo a été classée comme « Actif financier disponible à la vente » et comptabilisée dans l'état consolidé condensé de la situation financière au poste d'*Actifs financiers non courants* (voir note 8). Cette participation résulte de la rémunération de la cession des activités commerciales de Nicox en 2016.
- Un prêt vis-à-vis de la société Iris TopCo sous forme d'obligations de €13 065 000 intérêts inclus. Ce prêt a été classé comme « Prêt et créance » et comptabilisé dans l'état consolidé condensé de la situation financière au poste d'*Actifs financiers non courants* (voir note 8).
- Un compte à terme de €7 007 000 a été classé comme « Placement détenu jusqu'à l'échéance » et comptabilisé dans l'état consolidé condensé de la situation financière au poste de *Trésorerie et équivalents de trésorerie* (voir note 11).
- Des compléments de prix à verser attribuables à l'acquisition de la société Nicox Ophthalmics Inc ont été classés comme « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat » et comptabilisés dans l'état consolidé condensé de la situation financière au poste de *Passifs financiers liés aux regroupements d'entreprises* (voir note 4.1).

En application d'IFRS 13 et IFRS 7, les évaluations à la juste valeur de ces instruments financiers doivent être classées selon une hiérarchie fondée sur les données utilisées pour évaluer la juste valeur de l'instrument qui comporte les niveaux suivants :

- niveau 1 : utilisation de cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni reconditionnement) ;
- niveau 2 : utilisation de cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables ou de technique de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- niveau 3 : utilisation de techniques de valorisation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.

Nature de l'instrument financier	Principe de valorisation	Niveau de la juste valeur
Actif financier disponible à la vente (titres de participation)	Juste valeur	3
Prêt et créance (obligations)	Coût amorti	n/a
Comptes à terme à taux et capitaux garantis	Coût amorti	n/a
Passif lié à des regroupements d'entreprises (compléments de prix)	Juste valeur	3

4.3. Engagements divers dans le cadre de l'accord avec VISUfarma

Dans le contexte de « la cession des activités commerciales », le Groupe a contractualisé un certain nombre d'engagements, notamment de dépenses futures, de frais à reverser ou de produits à recevoir en fonction de la survenance d'événements futurs. À la connaissance du Groupe, il n'y a pas eu de nouveaux engagements hors bilan significatifs sur la période. Se référer à la note 20 événements post-clôture pour plus d'informations.

4.4. Tests de dépréciation

Dans le contexte de discussions concernant la Licence des droits de ZERVIAE aux Etats-Unis, le Groupe a revu la valeur de son actif reconnu sur la ligne « Immobilisations incorporelles » de l'état de la situation financière initialement pour USD 48 700 000 soit EUR 42 674 000 sur la base du cours de change EUR/USD au 30 juin 2017 sans reconnaître de dépréciation.

4.5. Objectifs société

Les objectifs du Groupe (non divulgués) sont fixés chaque année par le Conseil d'administration. La réalisation de ces objectifs est un des critères à partir duquel est calculée une partie de la rémunération variable de certains salariés. Par ailleurs, les salariés du Groupe bénéficient d'instruments de rémunération sous la forme de paiements en actions (options de souscription d'actions et actions gratuites). L'attribution définitive de ces paiements en actions est soumise à des conditions de performance consistant en l'atteinte, à hauteur d'au moins 70%, des objectifs annuels du Groupe tels que fixés par le Conseil d'administration pour l'année civile concernée. Dans le cas où ces conditions de performance ne seraient pas atteintes, la moitié des droits attribués au titre de 2017 (soit 50 % + 1 option) seront définitivement annulés, l'autre moitié des droits restants en vigueur pour ce qui est des options de souscription d'actions et des actions gratuites. Au 30 juin 2017, le Groupe a estimé que les objectifs 2017 devraient être atteints à hauteur de 90%.

Les administrateurs du Groupe bénéficient également d'instruments de rémunération sous la forme de bons de souscription d'actions, soumis à des objectifs spécifiques non divulgués. Au cours du 1^{er} semestre 2017, une attribution reposant sur un objectif unique a été effectuée au profit d'administrateurs du Groupe. Au 30 juin 2017, le Groupe a estimé à 90% les chances d'atteinte de cet objectif en 2017.

5 PRINCIPAUX ELEMENTS RELATIFS AUX ACTIVITES ABANDONNEES EN 2016

Dans le cadre de la cession des activités commerciales, le Groupe a appliqué IFRS 5 au 30 juin 2016. Le résultat des activités abandonnées en 2016 se présente comme suit :

	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
	2017	2016
	En milliers d'euros	
Produits	-	7 646
Charges	-	(13 628)
Résultat des activités opérationnelles avant impôt	-	(5 983)
Charge d'impôt sur le résultat	-	(103)
Résultat des activités opérationnelles après impôt	-	(6 086)
Résultat global de cession des activités abandonnées	-	(5 221)
Résultat des activités abandonnées, net d'impôt	-	(11 307)

6 PRODUITS ET CHARGES

6.1 Frais de recherche et développement

Au 30 juin 2017, les frais de recherche et de développement se chiffrent à € 5 091 000, contre € 6 544 000 au 30 juin 2016. Au 30 juin 2016, les frais de développement incluaient les frais de dépôt du dossier de demande de mise sur le marché NDA (*New Drug Application*), déposé auprès de la FDA américaine au mois d'avril 2016 pour le ZERVIATE, ainsi que des frais d'études complémentaires engagés en vue de répondre aux éventuelles questions de la FDA dans le cadre de la revue de ce dossier. Ces éléments justifient des frais particulièrement élevés au 1^{er} semestre 2016.

6.2 Frais administratifs

Les frais administratifs s'élèvent à € 5 078 000 au 30 juin 2017 contre € 4 376 000 au 30 juin 2016. Ces frais correspondent principalement aux dépenses de personnel administratif et financier, aux rétributions et frais afférents aux mandataires sociaux, aux dépenses de communication et de développement d'affaires (dont notamment les activités relatives à l'évaluation de sociétés et de produits à acquérir ou à prendre en licence).

6.3 Autres produits

Les autres produits s'élèvent à € 344 000 au 30 juin 2017 contre € 284 000 au 30 juin 2016 et concernent principalement le crédit d'impôt recherche et les gains latents sur les opérations en devises.

6.4 Autres charges

Les autres charges s'élèvent à € 75 000 au 30 juin 2017 contre € 981 000 au 30 juin 2016. En 2017, les autres charges sont principalement composées de frais de restructuration et de pertes de change sur virements en devises étrangères. En 2016, ce poste concernait principalement des frais relatifs à un accord transactionnel avec un salarié, ainsi qu'un complément de forfait social suite à un contrôle URSSAF portant sur les années 2013 à 2015.

6.5 Résultat financier

	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
	2017	2016
	En milliers d'euros	
Gain de change	-	19
Autres produits financiers ⁽¹⁾	604	35
Total des produits financiers	604	54
Perte de change ⁽²⁾	(1 150)	(84)

Autres frais financiers	(14)	(156)
Total des charges financières	(1 164)	(241)
Résultat financier	(560)	(186)

- (1) Principalement composé de revenus des actifs financiers hors équivalents de trésorerie pour un montant de € 597 000 correspondant aux intérêts sur le prêt sous forme d'obligations reçue de la société VISUfarma dans le cadre de la cession des activités commerciales.
- (2) Dont € 1 149 000 de perte de change latente enregistrée sur le compte courant avec la filiale Nicox Ophthalmics Inc.

7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

7.1 Décomposition par nature

	30 juin 2017	31 décembre 2016
	En milliers d'euros	
Brevets, droits licences	73 624	79 608
Logiciels	415	419
Activités de recherche et développement acquises séparément	50	50
Valeur brute	74 088	80 077
Brevets, droits licences	(2 088)	(2 088)
Logiciels	(324)	(310)
Immobilisations en cours	(30)	(25)
Amortissement cumulé	(2 442)	(2 423)
Valeur nette des immobilisations incorporelles	71 646	77 654

7.2 Variation de l'exercice

	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
	En milliers d'euros		
Valeur au 31 décembre 2016	80 077	(2 423)	77 654
Acquisitions	1	(19)	(18)
Cessions ou mises au rebut	(74)	-	(74)
Effet de la variation des taux de change	(5 916)	-	(5 916)
Valeur au 30 juin 2017	74 088	(2 442)	71 646

8 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	30 juin 2017	31 décembre 2016
	En milliers d'euros	
Dépôts et garanties	37	184
Titres de participation et prêt	13 065	12 468
Total des actifs financiers non courants	13 102	12 652

9 SUBVENTIONS PUBLIQUES À RECEVOIR

	30 juin 2017	31 décembre 2016
	En milliers d'euros	

Crédit d'impôt recherche au début de la période	396	727
Subventions publiques comptabilisées au cours de la période	291	396
Remboursements reçus au cours de la période *	-	(727)
Crédit d'impôt recherche à la fin de la période	687	396

* L'administration procède actuellement à des contrôles de pièces au titre de CIR 2016, le remboursement est attendu au cours du deuxième semestre 2017.

10 AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants correspondent principalement aux crédits de TVA et aux avances versées aux fournisseurs.

	30 juin 2017	31 décembre 2016
	En milliers d'euros	
Créances fiscales	355	456
Autres créances	226	708
Total des autres actifs courants	581	1 164

11 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	30 juin 2017	31 décembre 2016
	En milliers d'euros	
Comptes de dépôt	1 842	827
Equivalents de trésorerie	18 601	28 032
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	20 443	28 859

12 CAPITAL EMIS

Au 30 juin 2017, le capital social du Groupe est composé de 25 669 338 actions ordinaires de valeur nominale de €1, entièrement libérées.

Nature des transactions	Capital	Prime d'émission	Nombre d'actions	Valeur nominale
	En milliers d'euros			En euros
Au 1^{er} janvier 2016	22 870	469 119	22 869 670	1
Emission d'actions ordinaires	2 135	14 626	2 134 874	1
Au 31 décembre 2016	25 005	483 745	25 004 543	1
Livraison d'actions gratuites	67	(67)	66 898	1
Emission d'actions ordinaires	598	6 544	597 897	1
Au 30 juin 2017	25 670	490 222	25 669 338	1

Les 60 987 actions propres détenues au 31 décembre 2016 ont toutes été vendues au cours du 1^{er} semestre 2017 pour un montant de €634 000, générant un produit de cession de €156 000 reconnu en capitaux propres.

13 PAIEMENT EN ACTIONS

L'impact de la valorisation des paiements en actions sur le résultat du Groupe se présente comme suit :

	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
	2017	2016
En milliers d'euros		
Options d'achats d'actions	(42)	(350)
Bons de souscription d'actions	(618)	(117)
Actions gratuites	(1 087)	(2 213)
Impact total sur le résultat net de la période	(1 747)	(2 680)

13.1 Options de souscription ou d'achat d'actions

Au cours du 1^{er} semestre 2017, il n'y a eu aucun mouvement dans le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions. Le nombre d'options en circulation au 30 juin 2017 s'élève à 968 200, donnant lieu à l'émission de 193 640 actions potentielles.

13.2 Bons de souscription d'actions

Les variations survenues au cours de la période sont décrites comme suit :

	Droits	Nombre d'actions à émettre
Bons de souscription en circulation au 31 décembre 2016	440 000	88 000
Attribués au cours de la période	144 000	144 000
Bons de souscription en circulation au 30 juin 2017	584 000	232 000

13.3 Actions gratuites

Les variations survenues au cours de la période sont décrites comme suit :

	Droits	Nombre d'actions à émettre
Actions gratuites en circulation au 31 décembre 2016	3 587 400	717 480
Attribuées au cours de la période	102 600	102 600
Annulées au cours de la période *	(36 400)	(12 400)
Livrées au cours de la période	(334 490)	(66 898)
Actions gratuites en circulation au 30 juin 2017	3 319 110	740 782

* Dont 30 000 actions gratuites attribuées avant le regroupement d'actions du 3 décembre 2015 entraînant l'annulation de 6 000 actions à émettre, et 6 400 actions gratuites attribuées après le regroupement d'actions entraînant l'annulation de 6 400 actions à émettre.

14 IMPOTS

L'impôt sur le résultat de la période n'est pas significatif.

Au 30 juin 2017, les passifs d'impôts différés s'élevaient à €27 164 000 contre €29 409 000 au 31 décembre 2016, la variation étant due à l'effet change. Ces derniers correspondent aux impôts différés calculés sur la base des ajustements de valeur réalisés dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition de Nicox Ophthalmics Inc. Aucun actif d'impôts différés n'a été reconnu dans l'état consolidé condensé de la

situation financière au 30 juin 2017 ni au 31 décembre 2016, du fait de l'absence de visibilité sur le recouvrement des actifs.

15 PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

	Au 1 ^{er} janvier 2016	Dotation	Profits et pertes actuariels	Montant utilisé au cours de l'exercice	Variation de périmètre résultant des activités abandonnées	Au 31 décembre 2016
En milliers d'euros						
Engagements de retraite	492	90	(55)	-	(70)	456
Autres provisions	125	40	-	(67)	(58)	40
Total des provisions	617	130	(55)	(67)	(128)	496
Dont provisions non courantes	617	90	(55)	(67)	(128)	456
Dont provisions courantes	-	40	-	-	-	40

	Au 1 ^{er} janvier 2017	Dotation	Profits et pertes actuariels	Reprise au cours de l'exercice	Variation de périmètre résultant des activités abandonnées	Au 30 juin 2017
En milliers d'euros						
Engagements de retraite	456	46	(28)	(33)	-	441
Autres provisions	40	-	-	-	-	40
Total des provisions	496	46	(28)	(33)	-	481
Dont provisions non courantes	456	46	(28)	(33)	-	441
Dont provisions courantes	40	-	-	-	-	40

16 PRODUITS DIFFERES

Les *Produits différés* s'élèvent à €3 615 000 au 30 juin 2017 (€4 275 000 au 31 décembre 2016) et correspondent exclusivement aux produits versés par VISUfarma au Groupe à l'occasion de la cession des activités commerciales. Ils concernent principalement les charges futures de développement des produits Azasite et NCX4240, développements opérés par le Groupe pour le compte de VISUfarma. Ces produits constatés d'avance sont également destinés à couvrir pour partie les coûts relatifs à des prestations de supports administratifs fournies par le Groupe à VISUfarma.

17 PASSIFS EVENTUELS, ENGAGEMENTS ET LITIGES

Le 23 novembre 2016, Teva Pharmaceutical Industries Ltd a formé opposition à l'encontre du brevet européen du latanoprostene bunod, et sollicite la révocation du brevet dans sa totalité en alléguant son défaut de nouveauté et d'activité inventive.

Le Groupe a déposé une réponse le 18 mai 2017 dans laquelle il conteste cette allégation. La division opposition de l'office doit prendre une décision préliminaire et fixer une date d'audience dans les prochains mois. Le Groupe considère que le risque d'invalidité du brevet est faible et, par conséquent, n'a enregistré aucune provision à ce titre.

18 ENGAGEMENTS HORS BILAN

En plus des engagements hors bilan présentés à la note 4.1 relatifs au paiement des compléments de prix, deux nouveaux engagements hors bilan significatifs sont survenus au cours du 1^{er} semestre 2017 qui totalisent €2 799 000, échéants à moins d'un an. Il s'agit de frais de recherche & développement à encourir pour les produits NCX 470 et ZERVIAE.

19 RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le montant global des rémunérations comptabilisées pour les administrateurs (7 personnes au 30 juin 2017 et 5 personnes au 30 juin 2016), et les membres du comité de direction (5 personnes au 30 juin 2017 et 6 personnes au 30 juin 2016) se répartit comme suit :

	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
	2017	2016
	En milliers d'euros	
Avantages à court terme	873	978
Indemnités de fin de contrat	-	552
Avantages postérieurs à l'emploi	91	121
Autres avantages à long terme	18	(5)
Paiements en actions	1 506	1 239
Total	2 488	2 885

Les membres du comité de direction et le PDG bénéficient d'une indemnité contractuelle de licenciement d'un montant compris entre neuf mois et deux ans de salaires en cas de changement de contrôle entraînant la rupture du contrat de travail dans les deux années qui suivent ce changement de contrôle. Le calcul de l'indemnité est basé sur les salaires perçus par les bénéficiaires sur les douze derniers mois précédents la rupture du contrat de travail. Si la rupture du contrat de travail de l'ensemble des bénéficiaires intervenait au 30 juin 2017, le montant de l'indemnité à verser à l'ensemble du comité de direction et du PDG dans le contexte des dispositions ci-dessus décrites s'élèverait à €3 500 000.

En cas de rupture du contrat de travail à l'initiative du Groupe, les membres du comité de direction et le PDG recevraient également une indemnité contractuelle de licenciement comprise entre six mois et deux ans de salaires sur la base des salaires perçus les douze derniers mois précédents la rupture du contrat de travail. La rupture pour faute grave ou lourde n'ouvre pas droit aux dispositions ci-dessus décrites. Par ailleurs le versement de l'indemnité au PDG est conditionné à la réalisation d'objectifs non divulgués. Si la rupture du contrat de travail de l'ensemble des bénéficiaires intervenait au 30 juin 2017, le montant de l'indemnité à verser à l'ensemble du comité de direction et du PDG dans le contexte des dispositions ci-dessus décrites s'élèverait à €3 231 000.

En raison du caractère conditionnel des engagements ci-dessus décrits le Groupe n'a pas comptabilisé de provision au titre de ces engagements au 30 juin 2017.

Au 30 juin 2017, les options de souscription d'actions, les actions gratuites et les bons de souscription d'actions en circulation attribués à des mandataires sociaux et aux membres du Comité de direction se répartissent comme suit :

Nature des instruments de capitaux propres	Prix d'exercice en euros	Nombre de droits	Nombre d'actions à émettre	Date d'expiration
Actions gratuites	-	420 800	420 800	-
Options de souscription d'actions	11,25	97 100	19 420	22/03/18
Options de souscription d'actions	9,35	200 000	40 000	30/01/21
Bons de souscription d'actions	13,30	100 000	20 000	12/09/17

Bons de souscription d'actions	10,95	140 000	28 000	29/10/19
Bons de souscription d'actions	8,65	200 000	40 000	12/10/20
Bons de souscription d'actions	10,88	144 000	144 000	08/06/22

20 EVENEMENTS POST-CLOTURE

Le 21 juillet 2016, la FDA (*Food and Drug Administration*) américaine avait adressé à Bausch + Lomb, partenaire du Groupe, une lettre de réponse (*Complete Response Letter*) au sujet du latanoprostène bunod, une solution visant une réduction de la pression intraoculaire (PIO) chez les patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire. Ce courrier faisait état d'observations concernant une usine de fabrication de Bausch + Lomb à Tampa. Le 27 février 2017, Bausch+Lomb a déclaré avoir resoumis une demande d'autorisation de mise sur le marché aux Etats Unis.

Le 7 août 2017, le Groupe a reçu la réponse de la FDA qui concerne uniquement une inspection de bonnes pratiques de fabrication (CGMP, *Current Good Manufacturing Practice*) de l'usine de Bausch + Lomb à Tampa. La lettre de la FDA ne fait état d'aucun commentaire quant à l'efficacité ou à la sécurité de la solution ophtalmique de latanoprostène bunod, et aucune étude clinique supplémentaire n'est requise pour l'autorisation de mise sur le marché.

Le 18 août 2017 le Groupe a annoncé que son partenaire Bausch+Lomb avait déposé un mémoire relatif à la lettre de réponse de la FDA pour la solution ophtalmique de latanoprostène bunod.

Suite à l'enregistrement du produit ZERVIAE, pour le traitement du prurit oculaire associé à la conjonctivite allergique, auprès de la FDA le 30 mai 2017, le Groupe est actuellement en discussions afin de licencier les droits de ce produit sur le marché nord-américain.

Le 15 août 2017 le Groupe a annoncé avoir réalisé une augmentation de capital par l'émission de 3 500 000 actions nouvelles ordinaires au profit de sociétés ou fonds gestionnaires d'épargne collective de droits français ou étrangers. Le produit brut de l'émission s'élève à 26,25 millions d'euros.

Suite à la révision de son plan de développement en Août 2017, le Groupe prévoit de soumettre les dossiers d'Investigational New Drug (IND) pour NCX 470 pour la réduction de la pression intraoculaire et NCX 4251 pour la bléfarite au cours du 1er semestre 2018.

Le 6 septembre 2017 : Nicox et VISUfarma ont amendé certaines dispositions de l'accord relatif au transfert des opérations commerciales européennes et internationales de Nicox à VISUfarma réalisé en août 2016. Selon les termes de l'accord amendé, VISUfarma et Nicox sont convenus de modifier les conditions relatives au paiement d'étape potentiel de 5 millions d'euros sous forme d'actions et d'obligations portant intérêt. En vertu de cet amendement, Nicox recevra un montant additionnel de 1,65 million d'euros sous forme d'actions et d'obligations portant intérêt, portant ainsi le total du prix à €2.65 million, €1 million à l'origine. Désormais, Nicox pourrait recevoir un paiement d'étape pouvant atteindre 3,35 millions d'euros sous forme d'actions et d'obligations portant intérêt si certains objectifs commerciaux sont atteints par VISUfarma. Nicox et VISUfarma sont également convenus que Nicox ne sera plus responsable de la réalisation du développement et de l'approbation réglementaire de NCX 4240 en Europe. Aucun paiement n'est dû et ne sera dû dans le futur au bénéfice d'aucune des parties suite à ce changement. Nicox conserve les droits de développement du NCX 4240 aux États-Unis et au Japon. Enfin, Nicox fera un paiement unique en numéraire de 479 000 euros à VISUfarma.